

Précautions à prendre si vous réalisez vous-même des travaux portant sur des peintures au plomb

Du fait de son interdiction déjà ancienne, la peinture d'origine contenant du plomb à l'intérieur des logements a généralement été recouverte et se trouve en sous-couche des revêtements apparents (peinture, papier peint, tissu, toile, etc...), voire doublage de divers types, le cas échéant. On la rencontre aussi bien sur les éléments de menuiserie que sur les surfaces murales et les plafonds. Certaines peintures anciennes décoratives, de type faux-bois, faux-marbre etc., que l'on trouve plus fréquemment dans les parties communes peuvent avoir été conservées sans être recouvertes et se trouveront alors directement en surface.

En conséquence, tous les travaux susceptibles d'atteindre ou d'endommager les couches profondes de peinture, ou qui visent à les supprimer, présentent **un risque d'exposition au plomb** : préparation des fonds, ouverture de fissures, grattage, ponçage, *a fortiori* décapage, percements importants, démolition de cloison, etc....

Très important :
En aucun cas les jeunes enfants et les femmes enceintes ne doivent être présents pendant la réalisation des travaux.

• Avant de commencer les travaux :

- **Isoler** le mieux possible la zone de travail du reste du logement, qu'il s'agisse d'une pièce ou d'une partie de celle-ci, et en interdire l'accès pendant les travaux (film polyane épais ou similaire). Assurer une bonne **ventilation** à l'intérieur de la zone de travail.
- Retirer, protéger ou emballer le mobilier et les effets personnels ou les objets d'usage courant, vaisselle, etc..., afin d'éviter qu'ils ne soient souillés par la **poussière**. Utiliser des films auto-adhésifs, plus pratiques.
- **Bâcher** le sol avec un matériau à usage unique (film polyane épais ou autre).
- Prévoir le matériel de nettoyage : formats de gaze imprégnée à usage unique ou à défaut serpillière qui sera jetée après usage, sacs poubelles épais, étanches et résistants, balai à franges qui sera jeté après usage.
- Prévoir une **protection individuelle** pour les travaux pouvant produire de la poussière : masque respiratoire jetable (norme NF EN 149 FFP3S), combinaison de travail jetable, sur-chaussures. Ces équipements se trouvent facilement dans les magasins spécialisés ou de bricolage.
- Prévoir un **aspirateur** équipé d'un filtre à haute ou très haute efficacité qui retiendra les particules fines. Ce matériel existe en location dans les magasins spécialisés dans la location d'outillage.

• Mesures d'hygiène pendant les travaux :

- **Après chaque phase de travail**, se laver les mains et le visage ; prendre une douche en fin de journée.
- Retirer ses **vêtements de travail** avant de circuler dans le logement et éviter tout contact avec les jeunes enfants durant les travaux.
- **Laver** immédiatement en machine les vêtements utilisés pour les travaux s'ils ne sont pas à usage unique.

• Comment procéder ?

• **Sur les surfaces murales et les plafonds :**

- Eviter le décapage quel qu'en soit le mode.
- Préférer le recouvrement par un matériau de votre choix, selon l'usage de la pièce, à la simple application d'une peinture.

- **Privilégier** le papier peint ou le papier à peindre, la toile de verre, etc..., dans les pièces sèches, et la pose de carrelage dans les pièces humides.
- Ne réaliser que les travaux de **préparation** des fonds strictement nécessaires : rebouchage de fissures, retrait de la peinture non adhérente...
- Ne jamais **poncer** à sec les anciens revêtements. Si un égrenage est nécessaire, pulvériser la surface régulièrement avec de l'eau et utiliser un abrasif résistant à l'eau.
- Ne jamais utiliser de **ponceuse électrique** pour retirer les anciennes couches de peintures.
- Décoller les papiers peints à la **décolleuse à vapeur** plutôt qu'au grattoir.
- Si une peinture est choisie et non un matériau de recouvrement, privilégier le **lessivage** des murs et plafonds avant toute mise en peinture ; appliquer une première couche d'impression pour bloquer les fonds avant l'application en deux couches de la peinture définitive.

• **Sur les menuiseries :**

- Eviter le décapage quel qu'en soit le mode. Si le décapage apparaît nécessaire, ne pas décapier la peinture à la flamme nue ou au décapeur thermique, mais préférer des **décapants caustiques** en phase aqueuse (éviter les solvants de type dichlorométhane).
- Privilégier le **remplacement** des éléments mobiles en mauvais état : les fenêtres en particulier, mais aussi les plinthes.
- Si les menuiseries sont **en bon état** et si vous décidez de les repeindre, procéder comme décrit pour les surfaces murales pour la préparation des fonds.
- Pour la **peinture de finition**, préférer une peinture de type laque, plus résistante, en particulier pour les éléments soumis à un usage ou à un passage intensif ou régulier : portes, fenêtres, plinthes.

• **Pour les percements :**

- Préférer un outillage équipé d'un système de captation des poussières **à la source**.
- Aspirer **immédiatement** les poussières produites ou résidus tombés au sol et procéder à un essuyage humide du sol.

• **Pour le nettoyage :**

- Nettoyer à l'avancement du travail : ne pas laisser **s'accumuler** au sol les poussières, déchets de peinture ou les résidus qui doivent être déposés dans un sac poubelle étanche et résistant au fur et à mesure de leur production.
- Utiliser un **aspirateur** à haute ou très haute efficacité muni d'un filtre à particules (un aspirateur ordinaire refole dans l'atmosphère les poussières fines).
- En fin de tâche, **replier** soigneusement la bâche au sol et la déposer dans le sac poubelle réservé à la réception des déchets.
- Utiliser des gazes ou autres matériaux à **usage unique** pour les nettoyages. Le sol peut aussi être avec un balai à franges trempé dans une solution d'eau additionnée de détergent ou des serpillières qui seront jetées après usage, puis rincé à l'eau claire.

• **Pour l'élimination des déchets :**

Voir avec le gestionnaire des déchets de votre commune pour l'élimination des sacs contenant les déchets (bâche, poussières, écailles, vieux papier peint, résidus de peinture, filtres d'aspirateur, combinaison et formats de nettoyages, etc...) et des éléments de menuiserie retirés (fenêtres, portes, etc.), les gravats, carrelages **en déchetterie**.

Des informations complémentaires sont disponibles :
sur le site de l'INRS:

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20909>

sur le site de l'OPPBTB :

<http://www.preventionbtp.fr/Documentation/Publications/Ouvrages/Produits-dangereux/Plomb/Peintures-au-plomb>